

Approbation du Compte Le Conseil approuve le compte réparti du Receveur Municipal et le compte
de répartition du Receveur administratif du Maire, exercice 1965. Ces comptes laissent apparenter un excédent
Municipal et du Compte de recette de 138.301,96. Sur cet excédent, une somme de 136.284,71 est
administratif du Maire réservée pour les dépenses engagées non liquidées.

exercice 1965

Budget Additionnel Le Conseil vote le budget additionnel 1965.
1965. La balance générale est la suivante:

DEPENSES REELLES - = 193.923,76

Dépenses ordinaires, totales	=	29.958,24
Déductions pour dép. extraord.	=	<u>22.144,19</u>
Dépenses ordin. réelles	=	7.814,05
Dépenses extraord.	=	186.109,71

RECETTES REELLES - = 193.923,76

Recettes extraord. totales	=	186.109,71
Déductions sur recett. ordin.	=	<u>22.144,19</u>
Recett. extraord. réelles	=	163.965,52
Recett. ordinaires	=	29.958,24